

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit

Le douze mars

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 05 mars 2018

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 22 Votants : 24

PRESENTS : M. BOCENO Julien- M. BOUSSEAU Yannick- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- M. GERGAUD Henri- M. GOMBAUD Jean-Paul- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- M. LE HUR Jérôme- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

ABSENTS EXCUSES : Mme AMELINE Yolande- M. CHATAL Jean-Paul- M. FREOUR Jean-Claude

ABSENTS : Mme LEVRAUD Françoise- M. TATTEVIN Frédéric

POUVOIRS : Mme AMELINE Yolande à Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- M. FREOUR Jean-Claude à M. DAVID Guy

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme (élu à l'unanimité)

Délibération 2018D13 : Comptes de gestion 2017 de Mme la Comptable du Trésor (Budget Principal et Budgets Annexes)

Les comptes de gestion de l'exercice 2017 font apparaître les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	3 513 045,82€	1 078 192,87 €
Recettes	4 240 557,59 €	963 247,66 €
Excédent/déficit	+ 727 511,77 €	-114 945,21 €
Excédent/déficit reporté	+ 1 424 119,17 €	-464 509.86 €
Excédent/déficit de clôture	+ 2 151 630,94€	-579 455,07 €

BUDGET LOTISSEMENTS NIVILLAC

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<u>Dépenses</u>	1 442 249,70 €	1 104 477,55 €
<u>Recettes</u>	1 463 916,86 €	1 397 358,96 €
<u>Excédent/déficit</u>	+ 21 667,16 €	+292 881,41 €
<u>Excédent/déficit reporté</u>	+ 2 497,90 €	-1 397 358,96 €
<u>Excédent/déficit de clôture</u>	+ 24 165,06 €	-1 104 477,55 €

BUDGET SUPÉRETTE

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<u>Dépenses</u>	72 387,07 €	39 722,49 €
<u>Recettes</u>	125 242,02 €	38 226,69 €
<u>Excédent/déficit</u>	+ 52 854,95€	-1 495,80 €
<u>Excédent/déficit reporté</u>	0,00 €	+ 45 204,48 €
<u>Excédent/déficit de clôture</u>	+52 854,95 €	+ 43 708,68 €

BUDGET CULTURE

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<u>Dépenses</u>	252 800,30 €	7 710,24 €
<u>Recettes</u>	251 954,80 €	19 163,44 €
<u>Excédent/déficit</u>	-845,50€	+ 11 453,20 €
<u>Excédent/déficit reporté</u>	-+792,00 €	+ 38 199,23 €
<u>Excédent/déficit de clôture</u>	-53,50 €	+ 49 652,43 €

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Dépenses	160 647,75 €	215 301,26 €
Recettes	312 086,36 €	374 925,69 €
Excédent/déficit	+ 151 438,61 €	+159 624,43 €
Excédent/déficit reporté	+283 709,60 €	-34 935,24 €
Excédent/déficit de clôture	+ 435 148,21 €	+124 689,19 €

Après avoir constaté la conformité des résultats des comptes de gestion de l'exercice 2017 de la Comptable du Trésor, Mme Nadine DE VETTOR, par rapport aux écritures de l'ordonnateur, Monsieur le Maire, **le conseil municipal approuve à l'unanimité les cinq comptes de gestion de l'exercice 2017.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Alain GUIHARD



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

